

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE DÉCEMBRE 2017 tenue le 4 décembre 2017 au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé

Jocelyn Lapointe

Mario Cantin

Chantal Godin

Diane Blais

Marie Tanguay

Absence motivée : aucune

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE
4. GESTION FINANCIÈRE
 - 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE NOVEMBRE
 - 4.2 COMPTES À PAYER
 - 4.3 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT
 - 4.4 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS À ÉCHÉANCE 2018 DU PRÊT DU RÈGLEMENT 291
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 309 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2018
 - 5.2 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 310 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D'UN FOND DE ROULEMENT
 - 5.3 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2017-2018 (VXX-009)
 - 5.4 ACHAT D'UN HABIT DE COMBAT ET D'UN DÉTECTEUR DE GAZ POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ
 - 5.5 TRANSACTION IMMOBILIÈRE, ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN CONSTITUANT L'EMPRISE DES RUES DU MUGUET, DE L'IMMORTELLE, DE L'ORCHIDÉE, DU PERCE-NEIGE, DU BOISÉ ET DU TERRAIN DU BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES (V16-016)
 - 5.6 SERVITUDES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUES DU MUGUET ET DE L'ORCHIDÉE (V16-016)
 - 5.7 SERVITUDES DE PASSAGE, DE CIRCULATION ET DE VIRAGE, LOT 5 681 702
 - 5.8 MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS (EXX-02)
 - 5.9 MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE ET DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS, EXERCICES 2017, 2018 ET 2019
6. URBANISME
 - 6.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
 - 6.2 DEMANDE D'ALIÉNATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ), LOTS 3 688 027 ET 3 687 583, DOSSIER 417362
7. AUTORISATIONS
 - 7.1 CONSEILLER REPRÉSENTANT, MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉES (MADA)
 - 7.2 CONSEILLER REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA BIBLIOTHÈQUE CAMILLE-ROY ET AUTRE ORGANISMES CONNEXES
 - 7.3 PAIEMENT DES FACTURES DE DÉCEMBRE 2017
8. AUTRES SUJETS

- 8.1 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
- 8.2 PRIORITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET ROUTIÈRE
- 8.3 FIXATION DES DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2018
- 8.4 SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET 2018
- 8.5 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
- 9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉFI PIERRE LAVOIE – LA COURSE
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. LEVÉE DE LA RÉUNION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE

2017-174 IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
 APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
 D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017.
 ADOPTÉE

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE NOVEMBRE

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier du rapport de conciliation bancaire au 30 novembre.

2017-175 IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin
 APPUYÉ PAR : Claire Bossé
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
 D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.

4.2 COMPTES À PAYER

2017-176 IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
 APPUYÉ PAR : Chantal Godin
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PAYER les comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
Bureautique Côte-Sud inc.	numérisation plan	101.46
	plaque nouveaux conseillers	51.51
	fourniture de bureau	74.72
Hydro-Québec	station pompage Fleuve	38.75
	immeuble municipal	265.55
	poste incendie	106.76
	éclairage public	128.36
	parc Jean Lesage	30.64
	station pompage Anse	370.12
	étangs	4 101.93
	piscine	688.56
	puits	983.96
	station pompage Peupliers	1 635.58
	garage municipal	157.93
	puits garage municipal	903.67
	usine traitement eau potable	288.64
	pompes Principale Ouest	312.76
Fée des Glaces	32.66	
Groupe CCL	formulaires pour élection	26.04
SCA Rivière-du-Sud	quincaillerie	823.25
Receveur général du Canada	DAS novembre 2017	1 759.70
Revenu Québec	DAS novembre 2017	4 687.56
CARRA	novembre	651.54
Petite Caisse générale	frais de poste	134.38
Xerox	photocopieur	550.73
	fournitures de bureau	390.48
Garage André Aubé inc.	batterie camion voirie	45.58
Postes Canada	envoi journal novembre	188.88

CIM	soutien logiciel élection		287.44
Clément Dufour	ménage		378.00
Aréo-feu	vérification appareil respiratoire		841.02
Jacques Caron	produits nettoyage		85.92
Tremblay Bois Mignault Lemay	dossier général	944.52	
	balcons et terrasse	1 932.50	
	branchements eaux pluviales	410.00	
	plaine inondable	5 272.36	
	demande d'accès	1 006.03	
	service première ligne	582.59	10 148.00
Propane GRG	garage municipal	577.25	
	poste incendie	416.90	994.15
Pagenet	pagettes service incendie		151.08
Colbo Québec inc.	embout pour clôture		82.21
Marc Blais	remb. frais cellulaire		150.00
Les Entreprises FM Roy	contrat déneigement	29 155.62	
	contrat rte St-François	3 006.99	32 162.61
Jonathan Blouin	frais déplacement		13.68
Forage J & R Cloutier inc.	travaux puits		3 499.68
Sylvie Lemire	photographe		250.00
Marc-André Boucher	consultant ressources humaines		479.02
Martin Turgeon	frais réunion d.g. MRC	31.13	
	radio et casiers	136.78	
	étui téléphone	128.06	
	fiis système enregistrement	67.13	363.10
Gaudreau Environnement inc.	contrat vidange		6 090.23
6931006 Canada inc.	télécopieur		5.93
CFER Bellechasse	formation iPad		156.00
GSI Environnement	résidus vert		338.54
Revenu Québec	tps		272.93
Service incendie	novembre 2017		
Visa	soirée des bénévoles	1 922.41	
	Canadian Tire – fil chauffant	87.33	
	Canadian Tire – coffre et outils	919.70	
	Marché du Roi	4.75	2 934.19

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 78 281,24 \$

Martin Turgeon

ADOPTÉE

4.3 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une saine gestion financière, il est important d'avoir des liquidités financières pour des projets d'immobilisations majeurs ou en attendant la perception des revenus;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du Conseil municipal de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence en constituant un fonds de roulement.

2017-177

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Blais
 APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
 D'AFFECTER aux résultats de fonctionnement 2017, à même le surplus non affecté, un montant de 250 000 \$ en prévision de la constitution du fond de roulement;

DE DONNER un avis de motion pour le dépôt d'un projet de règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement à l'hiver 2018.

ADOPTÉE

4.4 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS À ÉCHÉANCE 2018 DU PRÊT DU RÈGLEMENT 291

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal à rembourser les prêts admissibles à même l'excédent de fonctionnement non affecté et ainsi réduire la charge fiscale des contribuables, la dette à long terme de la Municipalité et les intérêts associés;

CONSIDÉRANT QUE la taxe spéciale pour le remboursement du capital et des intérêts à échéance 2018 du prêt du règlement 291 pour l'achat des bâtisses et des équipements abritant la piscine sera retirée du règlement numéro 307 imposant les taxes pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le montant du capital et des intérêts à échéance 2018 du prêt du règlement 291 sont respectivement de 11 280 \$ et 5 403,12 \$.

2017-178

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AFFECTER aux résultats de fonctionnement 2017, à même le surplus non affecté, un montant de 16 683,12 \$, couvrant le versement en capital et intérêt pour l'année 2018;

D'AUTORISER les versements, selon l'échéancier de paiement 2018, des sommes dues.
ADOPTÉE

5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 309 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2018

Avis de motion est par la présente donnée par Jocelyn Lapointe qu'à des séances ultérieures du conseil municipal sera présenté et adopté le règlement numéro 309 imposant les taxes pour l'année 2018.

5.2 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 310 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D'UN FOND DE ROULEMENT

Avis de motion est par la présente donnée par Marie Tanguay qu'à des séances ultérieures du conseil municipal sera présenté et adopté le règlement numéro 310 décrétant la constitution d'un fond de roulement selon le pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec.

5.3 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2017-2018 (VXX-009)

Résultats des soumissions pour le déneigement des stationnements des édifices municipaux 2017-2018. L'appel d'offres pour ce projet de moins de 25 000 \$ a été fait sur invitation et les résultats sont :

2419-5661 Québec inc. :	11 152,58 \$
Déneigement G.R.D.M :	11 359,83 \$
Raynald Galibois :	8 508,15 \$

Le bordereau de soumission est basé sur des taux unitaires, selon les quantités estimées.

2017-179

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Godin
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire, Raynald Galibois;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement des travaux.

5.4 ACHAT D'UN HABIT DE COMBAT ET D'UN DÉTECTEUR DE GAZ POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ

Remplacement programmé d'un habit de combat du Service incendie de la Municipalité et remplacement d'un détecteur de gaz défectueux.

2017-180

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER l'achat, pour la somme de 3330 \$ + taxes, d'équipements pour le Service incendie.

ADOPTÉE

5.5 TRANSACTION IMMOBILIÈRE, ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN CONSTITUANT L'EMPRISE DES RUES DU MUGUET, DE L'IMMORTELLE, DE L'ORCHIDÉE, DU PERCE-NEIGE, DU BOISÉ ET DU TERRAIN DU BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES (V16-016)

CONSIDÉRANT l'engagement par Gestion Gaston Mailloux Inc. de céder à la Municipalité l'emprise correspondant aux rues du Muguet, de l'Immortelle, de l'Orchidée, du Perce-Neige à la suite de l'exécution de tous les travaux d'infrastructures de rue, d'aqueduc et d'égout complétés aux frais de Gestion Gaston Mailloux Inc., lequel engagement a été constaté par une entente relative à des travaux municipaux le 28 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'une parcelle de terrain résiduaire constituant l'emprise de l'extrémité Est de la rue du Boisé n'avait pas été cédée à la Municipalité lors d'une transaction précédente;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures de rue, d'aqueduc et d'égout ont été complétés à la satisfaction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de cession préparé Me Vincent Morin, notaire.

2017-181

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité se porte acquéreur de ce qui suit :

1. Une parcelle de terrain étant l'emprise des rues du Muguet, de l'Immortelle, de l'Orchidée et du Perce-Neige située en la municipalité de Berthier-sur-Mer, MRC de Montmagny, connue et désignée comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT (5 668 238) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Montmagny;
2. Une parcelle de terrain étant le « bassin de rétention des eaux pluviales » située en la municipalité de Berthier-sur-Mer, MRC de Montmagny, connue et désignée comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (5 668 226) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Montmagny;
3. Une parcelle de terrain résiduaire constituant l'emprise de l'extrémité Est de la rue du Boisé située en la municipalité de Berthier-sur-Mer, MRC de Montmagny, connue et désignée comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT (4 247 457) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Montmagny;

QUE l'acte de cession soit rédigé selon les termes et conditions contenus au projet d'acte préparé par Me Vincent Morin, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation;

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon, à signer pour et au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer, tous actes et documents requis pour ce dossier, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Me Vincent Morin, notaire.

ADOPTÉE

**5.6 SERVITUDES D'AQUEDUC, RUES DU MUGUET ET DE L'ORCHIDÉE
(V16-016)**

CONSIDÉRANT QU'une partie des infrastructures municipales d'aqueduc de la Municipalité des rues du Muguet et de l'Orchidée sera située sur des propriétés privées;

CONSIDÉRANT QU'il est à l'avantage de la Municipalité que le propriétaire concerné, soit Gestion Gaston Mailloux Inc. consente des servitudes d'aqueduc en sa faveur;

CONSIDÉRANT QUE l'assiette des servitudes fait l'objet d'une description technique et d'un plan l'accompagnant préparés par Jean Casault, a.g., le 27 novembre 2017 sous le numéro 3572 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais de notaire, d'arpentage et de préparation des servitudes sont à la charge de la Municipalité.

2017-182

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER en sa qualité de propriétaire des fonds dominant, la constitution de servitudes d'égout et d'aqueduc en sa faveur par le propriétaire des immeubles montrés au plan préparé par Jean Casault, a.g., le 27 novembre 2017 et soumis à notre assemblée;

DE CONSENTIR les servitudes selon les termes et conditions contenus au projet d'acte préparé par Me Vincent Morin, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation;

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon, à signer au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer, tous actes et documents requis dans le cadre de ce dossier, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Me Vincent Morin, notaire.
ADOPTÉE

**5.7 SERVITUDES DE PASSAGE, DE CIRCULATION ET DE VIRAGE, LOT
5 681 702**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est bénéficiaire d'un droit de virage et circulation sur le lot 3 476 041 du Cadastre du Québec aux termes d'un acte reçu devant Me Vincent Morin, notaire, le 18 novembre 2016 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny, sous le numéro 22 750 275.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de prolonger son droit de d'accès et de virage sur une partie du lot 5 681 702 du Cadastre du Québec afin de permettre une circulation efficace dans le secteur des rues du Muguet, du Perce-Neige, de l'Orchidée et de l'Immortelle.

CONSIDÉRANT QUE l'assiette des servitudes fait l'objet d'un plan préparé par les parties, lequel plan est annexé au projet d'acte de Me Vincent Morin, notaire qui est soumis au conseil pour approbation

CONSIDÉRANT QUE tous les frais de notaire, d'arpentage et de préparation des servitudes sont à la charge de la Municipalité.

2017-183

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER en sa qualité de propriétaire des fonds dominant, la constitution de servitudes de passage de virage et d'accès en sa faveur par le propriétaire de l'immeuble montré au plan préparé par les parties et annexé au projet d'acte de Me Vincent Morin, notaire qui est soumis au conseil pour approbation;

DE CONSENTIR à la constitution de servitudes selon les termes et conditions contenus au projet d'acte préparé par Me Vincent Morin, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation;

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon, à signer au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer, tous actes et

documents requis dans le cadre de ce dossier, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Me Vincent Morin, notaire.
ADOPTÉE

5.8 MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS (EXX-02)

Soumission de la firme écho-tech H₂O pour le mesurage des boues des étangs aérés, production d'un rapport et transmission des données au MDDELCC. Un rabais de 10% est octroyé pour une acceptation hâtive de la soumission.

2017-184

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'OCTROYER le contrat au montant d'environ 1 330 \$ avant taxes.
ADOPTÉE

5.9 MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE ET DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS, EXERCICES 2017, 2018 ET 2019

Conformément à l'article 966 du Code municipal du Québec, le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers.

CONSIDÉRANT l'offre de service de préparation du rapport financier et de vérification externe de la municipalité de Berthier-sur-Mer des exercices se terminant en 2017, 2018 et 2019 déposée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT la satisfaction des services obtenus par la firme Raymond Chabot Grant Thornton suite à la réalisation des États financiers 2014, 2015 et 2016 et la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier de poursuivre avec la même firme comptable.

2017-185

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Diane Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE MANDATER la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation des états financiers 2017, 2018 et 2019 en conformité avec l'offre déposée le 4 décembre 2017, pour une période de trois (3) ans aux montants de 9 000\$ plus les taxes applicables pour l'année 2017, 9 200 \$ pour 2018 et 9 400 \$ pour 2019.
ADOPTÉE

6. URBANISME

6.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Conformément aux articles 146, 147 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement numéro 170 de la Municipalité, le conseil doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité.

CONSIDÉRANT le nombre de sièges à combler et les candidatures présentées.

2017-186

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE NOMMER Monsieur Patrice Tondreau à titre de représentants des citoyens au sein du CCU;

DE NOMMER Diane Blais et Mario Cantin à titre de représentants du conseil municipal;

DE RENOUVELER les mandats de Mme Fabienne Morin, Monsieur Esdras Gagnon, Monsieur Yannick Savard et Monsieur Jacques Parent pour une période d'un an.

ADOPTÉE

6.2 DEMANDE D'ALIÉNATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ), LOTS 3 688 027 ET 3 687 583, DOSSIER 417362

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les prescriptions des règlements de zonage et de lotissement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après notre analyse de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des points sur lesquelles se base la Commission pour autoriser ou refuser un projet. La Municipalité appuie sans réserve le projet présenté pour les raisons suivantes:

1. **Potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :** La topographie y est abrupte et il y a présence d'affleurements rocheux à plusieurs endroits;
2. **Possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :** Il n'y a jamais eu d'utilisation agricole sur ces lots, mais plutôt un usage résidentiel et de villégiature. La possibilité d'usage agricole à moyen ou long terme dans ce secteur est, à notre avis, nulle;
3. **Conséquences d'une autorisation sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :** Présentement et depuis toujours, les activités agricoles dans ce secteur se résument à des terrains vacants et sans utilisations économiquement viables. De plus, le couvert forestier n'a pas d'intérêt commercial;
5. **Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture :** Le projet de lotissement ne peut évidemment pas être situé ailleurs sur le territoire de la Municipalité étant donné que les propriétaires n'ont pas d'autres terrains que ceux de la présente demande. De plus, les contraintes qu'apporteront les usages complémentaires résidentiels n'auront aucune influence sur l'état actuel et futur des activités agricoles;
6. **L'homogénéisation de la communauté et de l'exploitation agricoles :** Actuellement la vocation du secteur est résidentielle et villégiature. En fait, le zonage agricole pour ce secteur ne représente pas vraiment la réalité des usages existants. L'agriculture viable la plus près se situe dans l'autre municipalité (Montmagny) où on y retrouve un plateau sur lequel est construit une ferme et quelques terres en culture;
7. **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région :** Cette autorisation permettrait d'arrimer la réalité des usages existants au zonage agricole et municipal. Pour ce qui est des réserves hydriques de la Municipalité, l'ajout d'une résidence ou deux n'aurait aucun impact car les prises d'eau municipales se trouvent complètement à l'opposé de ce projet.
9. **Effet sur le développement économique de la région:** La Municipalité reconnaît que l'emplacement et l'implantation de deux nouvelles résidences dans ce secteur respecteraient son plan d'urbanisme en dehors du périmètre urbain. Le tout ne créant aucune friction avec le monde agricole actuel et futur étant donné les contraintes topographiques du secteur. De plus, le fractionnement des terrains permettrait d'en réduire le prix de vente afin de favoriser l'accès à la propriété à des jeunes familles.

Ce type de propriété est une « dent creuse » pour la Municipalité puisqu'il s'agit d'un espace non construit entouré de parcelles bâties. Techniquement, ces terrains sont en « standby » au niveau développement économique, agricole et résidentiel. Selon notre connaissance du territoire, le zonage qui y est appliqué ne reflète pas le réel potentiel des lieux.

Autre point

1. **Les conséquences d'un refus pour le demandeur et la collectivité :** Un refus de la part de la Commission fragiliserait un peu plus économiquement les propriétaires actuels. Ceux-ci cherchent depuis un bon moment à vendre les lieux, mais étant donné la dimension actuelle du terrain celui-ci est inabordable pour une jeune clientèle.

- 2017-187 IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
 APPUYÉ PAR : Claise Bossé
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
 D'APPUYER la demande d'aliénation pour les lots 3 688 027 et 3 687 583;
 DE TRANSMETTRE la présente résolution à la CPTAQ (dossier 417362).
 ADOPTÉE
- 7. AUTORISATIONS**
- 7.1 CONSEILLER REPRÉSENTANT, MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**
 Résolution qui identifie le conseiller responsable de la question des aînés et qui autorise la création d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique municipale des aînés et le suivi du plan d'action.
- CONSIDÉRANT QUE les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de notre Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif;
- CONSIDÉRANT QU'avec les autres municipalités de son territoire, la Municipalité a vu sa demande acceptée par le Ministère de la Famille pour réaliser la démarche de mise à jour de sa politique des aînés avec une coordination effectuée par la MRC de Montmagny.
- 2017-188 IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Blais
 APPUYÉ PAR : Mario Cantin
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
 DE NOMMER le conseillère Marie Tanguay responsable de la question des aînés de la Municipalité;
- D'AUTORISER la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA dont le mandat sera de mettre à jour la politique municipale des aînés et de s'assurer du suivi de son plan d'action MADA ;
- DE MANDATER Marie Tanguay pour former un comité de pilotage local et de suivi du plan d'action.
- ADOPTÉE
- 7.2 CONSEILLER REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA BIBLIOTHÈQUE CAMILLE-ROY ET AUTRE ORGANISMES CONNEXES**
 Afin de nommer la conseillère Claire Bossé pour agir à titre de représentante de la municipalité de Berthier-sur-Mer auprès du conseil d'administration de la bibliothèque Camille-Roy, du Réseau BIBLIO CNCA et de tous autres organismes connexes.
- 2017-189 IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
 APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
 DE NOMMER Mme Claire Bossé à titre de représentante de la Municipalité et du Conseil municipal auprès des différents organismes impliqué auprès de la bibliothèque Camille-Roy.
- ADOPTÉE
- 7.3 PAIEMENT DES FACTURES DE DÉCEMBRE 2017**
 Afin de permettre le paiement dans l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 des factures reçues en décembre. Le directeur général et secrétaire-trésorier demande l'autorisation de procéder au paiement des factures courantes avant la tenue de la séance du Conseil municipale du 15 janvier 2018. Les factures ainsi payées seront présentées au à la séance de janvier.
- 2017-190 IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
 APPUYÉ PAR : Chantal Godin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon a procéder au paiement des factures dues jusqu'à la fin de l'année 2017.

ADOPTÉE

8. AUTRES SUJETS

8.1 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2017 à 12h au 7 janvier 2018. Les bureaux ouvriront le lundi 8 janvier 2018 à 8 h.

2017-191

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Claire Bossé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER les dates de fermeture, tel que présenté.

ADOPTÉE

8.2 PRIORITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET ROUTIÈRE

La liste des priorités locales en matière de sécurité publique a été discutée par les membres du Conseil au caucus du 30 novembre dernier. Les recommandations proviennent des commentaires des citoyens et de ceux des élus. Une proposition a aussi été faite pour uniformiser les limites de vitesse sur le territoire, projet qui sera réalisé en 2018.

2017-192

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Blais

APPUYÉ PAR : Marie Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE TRANSMETTRE à la Sureté du Québec la liste des priorités locales en matière de sécurité publique et routière;

DE PUBLIER dans le journal Le Berthelais le résumé des priorités locales.

ADOPTÉE

8.3 FIXATION DES DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

2017-193

IL EST PROPOSÉ PAR : Claire Bossé

APPUYÉ PAR : Chantal Godin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront les lundis et débiteront à 19 h:

- 15 janvier;
- 5 février;
- 5 mars;
- 9 avril (2 avril : lundi de Pâques);
- 7 mai;
- 4 juin;
- 9 juillet (2 juillet : Confédération, car le 1^{er} juillet tombe un dimanche);
- 6 août;
- 10 septembre (3 septembre : Fête du travail);
- 1^{er} octobre;
- 5 novembre;
- 3 décembre.

DE PUBLIER un avis public conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

8.4 SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET 2018

La séance extraordinaire de présentation et d'adoption du budget 2018 se tiendra le 14 décembre à 19 h 00 au Centre des loisirs et un avis public sera publié à cet effet.

8.5 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

2017-194

PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le rôle de maire suppléant sera tenu en rotation par les conseillers, selon l'échéancier suivant :

Claire Bossé	Novembre, décembre 2017 et janvier, février 2018
Jocelyn Lapointe	Mars, avril, mai et juin 2018
Mario Cantin	Juillet, août, septembre et octobre 2018
Diane Blais	Novembre, décembre 2018 et janvier, février 2019
Chantal Godin	Mars, avril 2019 et mai, juin 2019
Marie Tanguay	Juillet, août, septembre et octobre 2019
Claire Bossé	Novembre, décembre 2019 et janvier, février 2020
Jocelyn Lapointe	Mars, avril mai et juin 2020
Mario Cantin	Juillet, août, septembre et octobre 2020
Diane Blais	Novembre, décembre 2020 et janvier, février 2021
Chantal Godin	Mars, avril, mai et juin 2021
Marie Tanguay	Juillet, août, septembre et octobre 2021

ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, DÉFI PIERRE LAVOIE – LA COURSE

Cette année encore, l'équipe de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault a été sélectionnée afin de participer au Défi Pierre Lavoie – La Course. Une quarantaine d'élèves et d'accompagnateurs se relaieront pour parcourir les 270 kilomètres séparant les villes de Montréal et de Québec. Pour cet événement majeur qui aura lieu les 12 et 13 mai prochain, six élèves et un accompagnateur proviendront de notre Municipalité.

Pour réaliser ce défi, l'aide financière de précieux collaborateurs est requise. Un budget de 10 000 \$ est prévu pour couvrir les frais de transport, d'alimentation, de suppléance des accompagnateurs et de matériel.

2017-195

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Blais
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCORDER une subvention de 250 \$ à l'école secondaire pour le défi Pierre Lavoie, considérant que six jeunes et un accompagnateur de la Municipalité y participent.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

2017-196

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

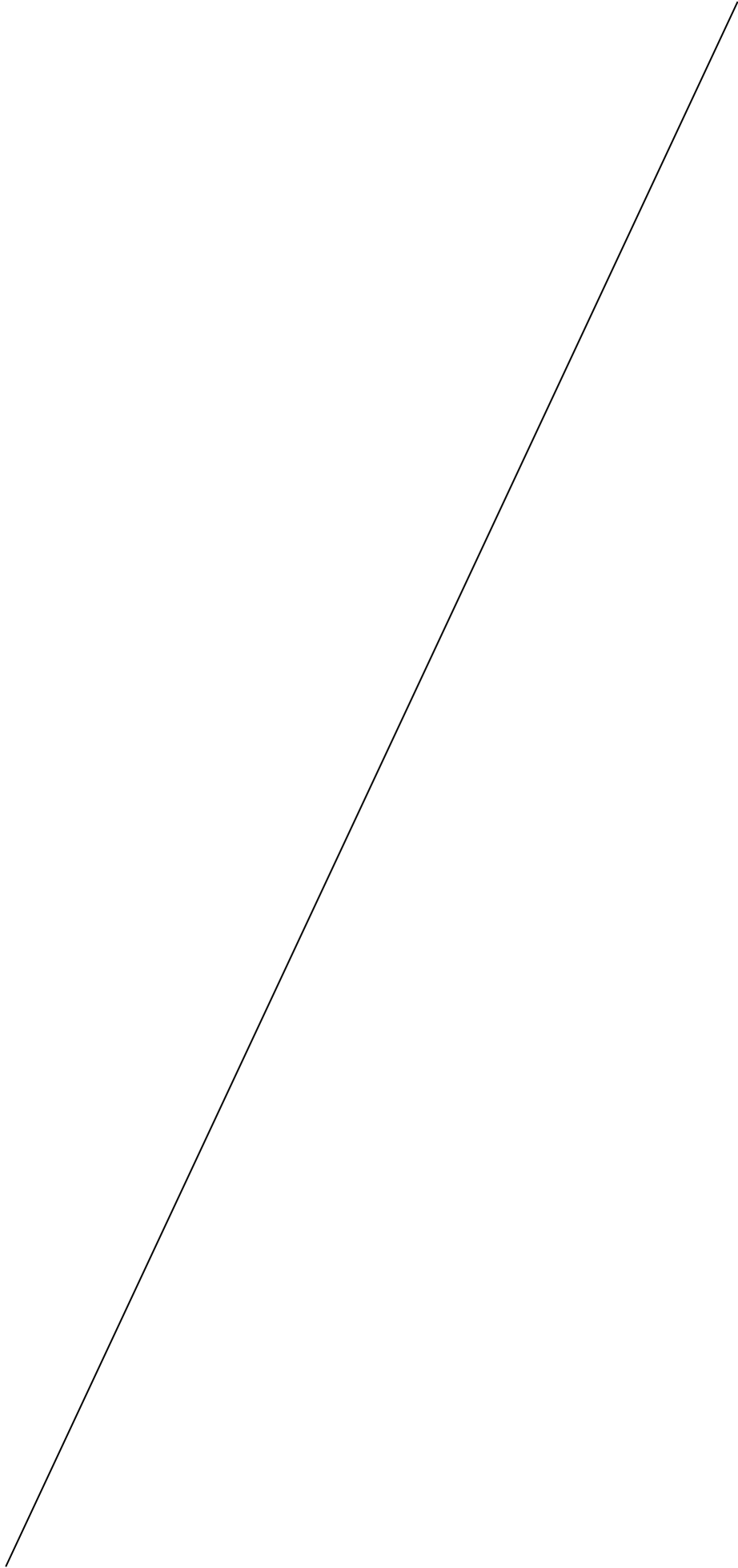
DE TERMINER la réunion à 20 h 05

ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier :

Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide